



EHPAD Jean-Ferdinand de Saint-Jean
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
24 ter, rue Docteur Calmette – 14000 CAEN
Tel : 02.31.86.23.46 – Fax : 02.31.86.90.08
e-mail : rh@ehpadsj.fr

Le 13 décembre 2024

RECRUTE

1 médecin coordonnateur à mi-temps 50%
CDD 2 ans à pourvoir dès que possible, renouvelable en CDI

Description de l'établissement

L'EHPAD Jean-Ferdinand de SAINT-JEAN est un établissement public autonome d'une capacité de 90 places d'hébergement permanent pour des personnes âgées dépendantes et de 4 places d'hébergement temporaire, réparties entre 3 unités de vie de 31 ou 32 résidents.

Il dispose également d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places.

Conditions de recrutement :

Contrat à durée déterminée de 2 ans à 50% - avec perspective CDI à 50% - 17,5h hebdomadaires

Rémunération en référence à la grille indiciaire des praticiens hospitaliers, soit un montant mensuel brut d'environ **2575€** pour un recrutement sur le premier échelon, avec la possibilité d'une reprise d'ancienneté pour un meilleur classement dans la grille de rémunération.

Missions

Sous la responsabilité et l'autorité administratives de la directrice de l'établissement, le médecin coordonnateur qui assure l'encadrement médical de l'équipe soignante :

- Elabore, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins, s'intégrant dans le projet d'établissement, et coordonne et évalue sa mise en œuvre ;
- Donne un avis sur les admissions des personnes à accueillir en veillant notamment à la compatibilité de leur état de santé avec les capacités de soins de l'institution ;
- Préside la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement ;
- Évalue et valide l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins requis à l'aide du référentiel mentionné au deuxième alinéa du III de l'article 46 de la loi n° 2005-1579 du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006 ;
- Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques, y compris en cas de risques sanitaires exceptionnels, formule toute recommandation utile dans ce domaine et contribue à l'évaluation de la qualité des soins ;
- Coordonne la réalisation d'une évaluation gériatrique à l'entrée du résident, puis en tant que de besoin. Dans ce cadre, il peut effectuer des propositions diagnostiques et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses, qu'il transmet au médecin traitant.
- Contribue auprès des professionnels de santé exerçant dans l'établissement à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions de médicaments et des produits et prestations inscrits sur la liste préférentielle. Il prend en compte les recommandations de bonnes pratiques existantes en lien, le cas échéant, avec le pharmacien conventionné avec l'établissement ;
- Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation et participe aux actions d'information des professionnels de santé exerçant dans l'établissement.
- Elabore un dossier type de soins ;
- Coordonne, avec le concours de l'équipe soignante, un rapport annuel d'activité médicale qu'il signe conjointement avec le directeur de l'établissement.

- Profil recherché :

Qualification exigée : diplôme d'études spécialisées complémentaires de gériatrie ou capacité de gérontologie ou diplôme d'université de médecin coordonnateur d'EHPAD, ou attestation de formation continue conforme.

Candidatures (CV + lettre de motivation + toute évaluation intéressante à évoquer) à adresser à Madame la Directrice – Email : rh@ehpadsj.fr